

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(17\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 21 décembre 1875](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Édouard Larue, 21 décembre 1875

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)  
DroitsFamilière de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)  
Date de rédaction[21 décembre 1875](#)  
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)  
Destinataire[Larue, Édouard \(1828-1902\)](#)  
Lieu de destinationVervins (Aisne)

### Description

RésuméSur des documents conservés par l'expert Hachet.

### Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)  
Personnes citées[Hachet \[monsieur\]](#)  
Lieux cités[Guise \(Aisne\)](#)

### Informations sur le document source

CoteFG 15 (17)  
Collation1 p. (172r)  
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit  
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et

métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles le 21<sup>bre</sup> 95

Monsieur Laine.

Les documents que vous m'avez dit avoir  
retournés à Geuse - ont été remis au grand  
complet aux experts. Sachant que ces Messieurs  
ne les avaient pas joints à leur rapport, je les  
ai fait redemander à M. Hachet aux mains  
duquel ils sont restés. M. Hachet s'est refusé  
à les remettre. J'en sais pour quoi il les a con-  
servés, car il me semble que ces documents faisant  
partie du dossier de l'expertise, et il me me paraît  
pas bien régulier qu'un expert conserve ainsi  
entre ses mains les éléments qui lui ont été  
confiés pour le travail que les experts avaient à  
faire.

Ne pourriez-vous les lui réclamer, vous  
auriez ainsi des moyens de vous rendre compte  
de choses qui, en l'absence de ces documents,  
doivent vous échapper.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de ma considération distinguée.